

FORMULAIRE DE CANDIDATURE  
A L'ELECTION DU DELEGUE DE SECTION DES OPERATIONS INDIVIDUELLES

Je soussigné, nom : JONZO prénom Laurent  
Date et lieu de naissance : 24/01/1982 à St Ande  
Adresse : 7, impasse des Basbats 97470 St Benoit  
E-mail : laurent\_jo@hotmail.com  
Téléphone portable ou fixe : 0692 68 62 39  
Titulaire du contrat R.F.H/MULTILOISIRS/RC Vie privée et villégiature sous le numéro 52357

Vous fais part de ma candidature à l'élection du délégué de section des opérations individuelles de la MAC (ne pas omettre de compléter l'acte d'intention ci-dessous).

ACTE D'INTENTION :

Nous attirons votre attention sur la nécessité d'expliquer en quelques lignes les raisons et motivations de votre candidature afin d'éclairer les votants dans leur choix. Ce texte ne doit comporter aucune mention de nature politique ou religieuse et rester directement en rapport avec la fonction de délégué :

Adhérent et père de famille, je souhaiterais représenter l'ensemble des adhérents afin de porter leur voix lors de l'assemblée générale. Participer à la vie démocratique de la MAC est un honneur et être mandataire de valeurs du mouvement mutualiste l'est encore plus.

Liste des mandats et fonctions exercés dans des organismes régis par le Code de la Mutualité, le Code des Assurances ou le Code de la Sécurité Sociale :

Délégué MAC 2014, 2015, 2016 de l'île de la Rivison, Délégué délégué de section des opérations individuelles en 2021.

Je prends note que ce mandat, d'une durée d'un an, est destiné à représenter les adhérents individuels de la Mutuelle Accidents de la Confédération Générale des Œuvres Laïques lors de l'Assemblée Générale de la M.A.C ayant lieu le 21 juin 2024 à TOULON.

Fait à St Benoit

Le 03 avril 2024

Signature

ATTENTION : Ce formulaire de candidature doit être renvoyé au plus tard le 4 avril 2024 soit par courrier électronique (apac@laligue.org), soit par voie postale (MAC - Election du délégué de section MAC - 21 rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20). Tout formulaire reçu postérieurement à cette date ne pourrait être pris en compte.